



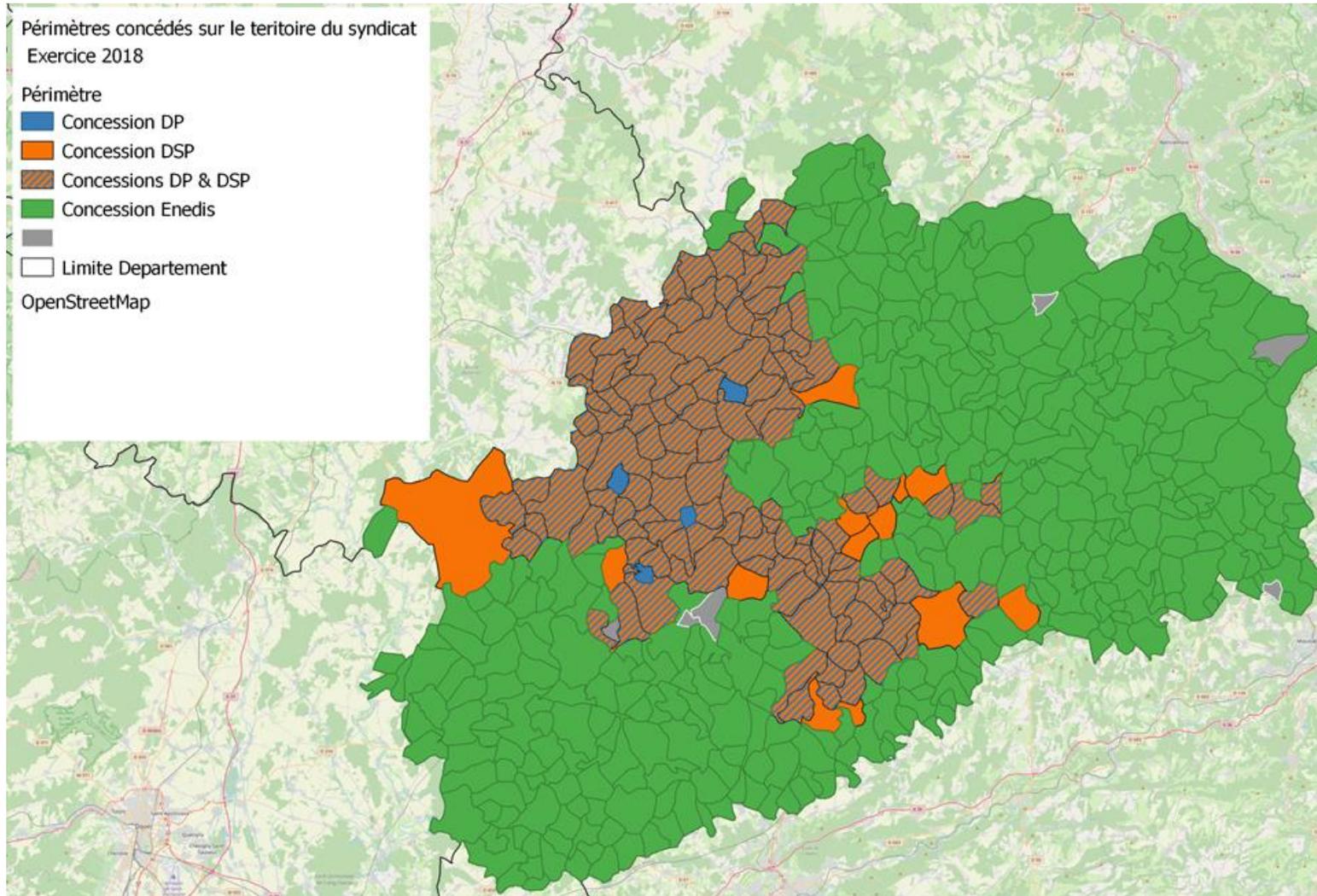
MISSION DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE AVEC LA SICAE EST

EXERCICES 2018-2019



LE 16 MARS 2022

1. PERIMETRE DES OUVRAGES EXPLOITES PAR LA SICAE EST (70)



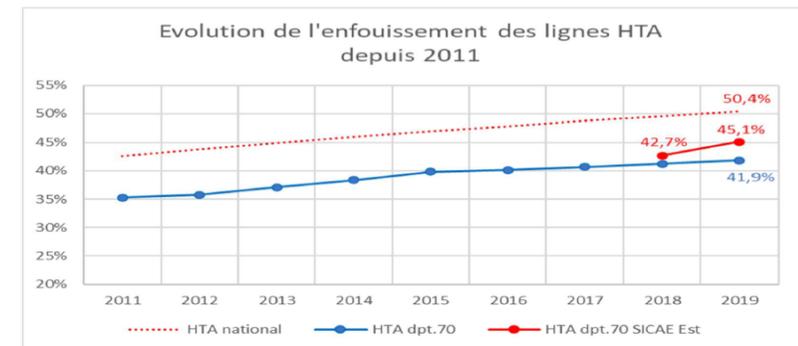
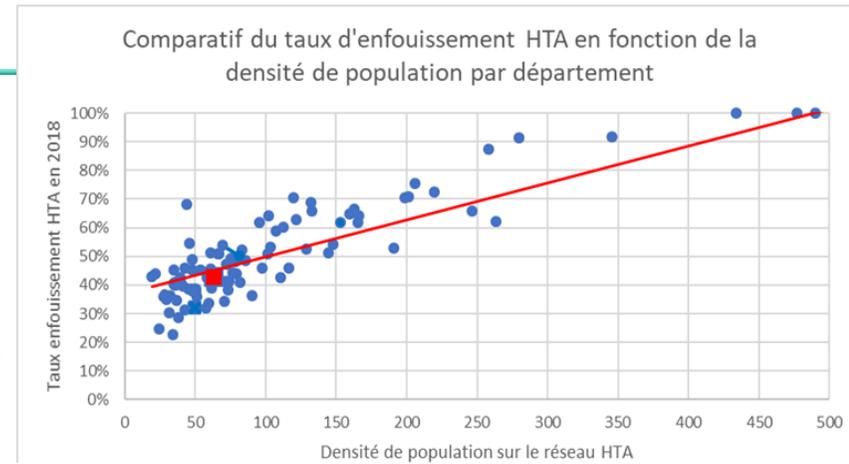
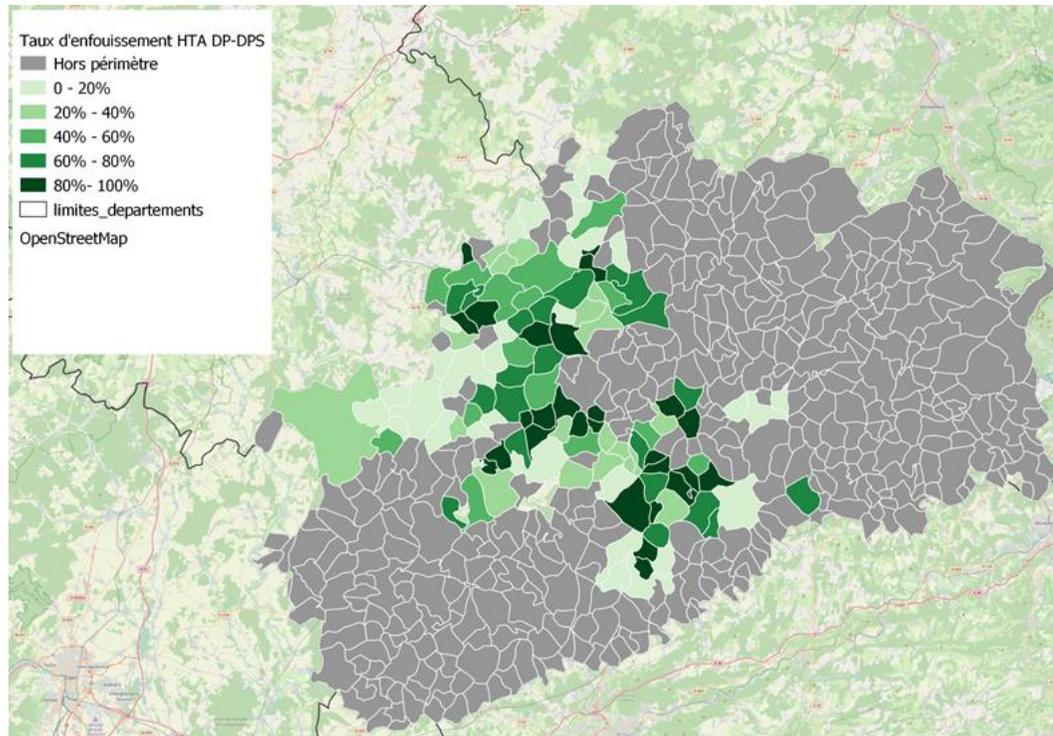
1. PERIMETRE DES OUVRAGES EXPLOITES PAR LA SICAE EST (70)

- **Plusieurs périmètres concessifs cohabitent** sur le département de la Haute-Saône :
 - La concession DP de distribution publique d'électricité signée entre le SIED70 et la SICAE Est (125 communes) ;
 - La concession DP de distribution publique d'électricité signée entre le SIED70 et Enedis-EDF (419 communes) ;
 - La concession DSP de Distribution aux Services Publics de l'énergie électrique signée entre l'Etat et la SICAE Est (133 communes) regroupant des réseaux HTA transfrontaliers et des postes sur 121 communes du périmètre de la concession DP SIED70-SICAE Est et 12 communes du périmètre de la concession SIED70-Enedis ;
 - Des ouvrages de distribution publique d'électricité exploités par la SICAE situés en dehors des périmètres des concessions DP, pour lesquels il est nécessaire de réunir les acteurs du territoire pour encadrer leur exploitation et la maîtrise d'ouvrage par la rédaction d'une convention ad hoc.

2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : POSTES SOURCES

- **La concession DP SIED70 - SICAE est desservie par 4 postes sources HTB/HTA.**
 - Le réseau HTB est exploité en mode non bouclé, ce qui le rend sensible en cas de panne.
 - Les investissements du concessionnaire engagés ces dernières années sur les postes sources contribuent activement à l'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité sur le territoire concédé.
 - L'amélioration du schéma d'exploitation du réseau HTB, par le passage en schéma bouclé, demeure toutefois un enjeu prioritaire pour fiabiliser durablement la continuité de fourniture d'électricité aux réseaux de distribution publique (concessions DSP et DP).

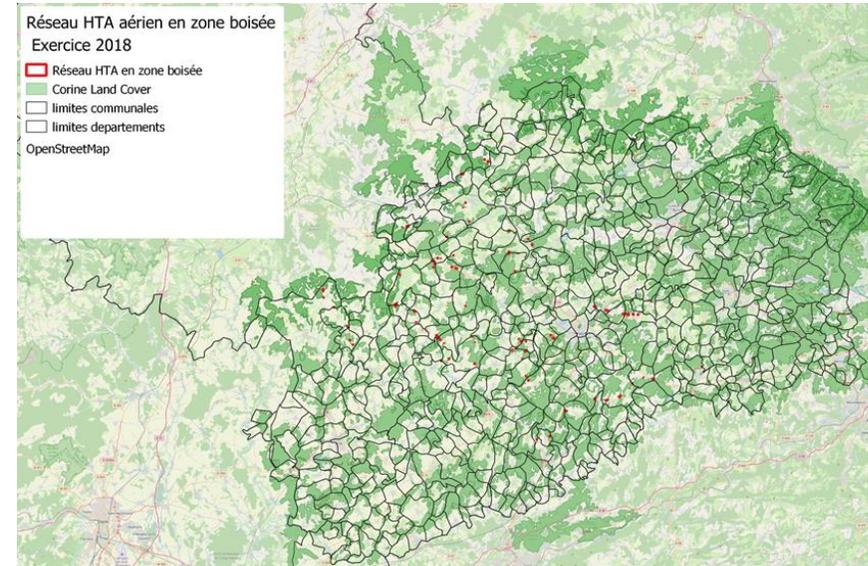
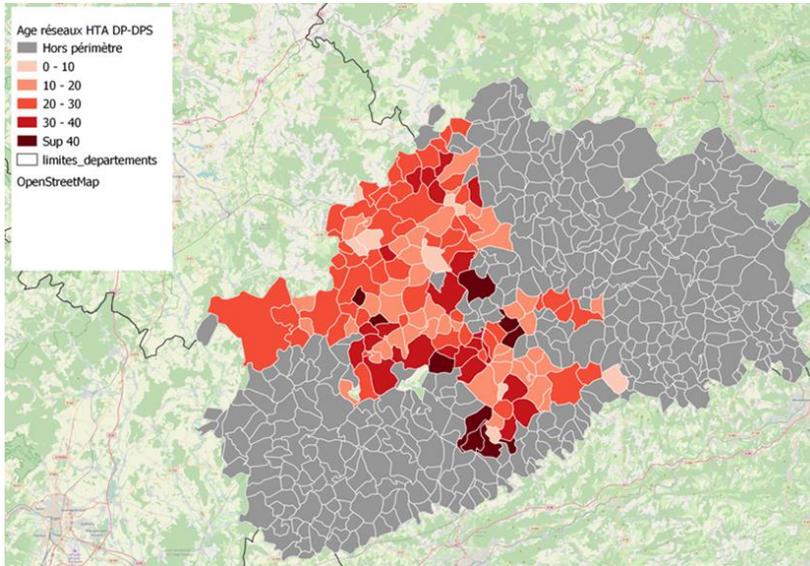
2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : RÉSEAU HTA



A fin 2019, les réseaux HTA DSP et DP exploités par la SICAE Est en Haute-Saône ont une longueur totale de 855 km, financés à près de 90% par le concessionnaire et enfouis à 45,1%. L'enfouissement est légèrement inférieur à la moyenne nationale des départements similaires.

Seulement 198 km de réseaux HTA relèvent de la concession DP du SIED70 et sont enfouis à 27,1%.

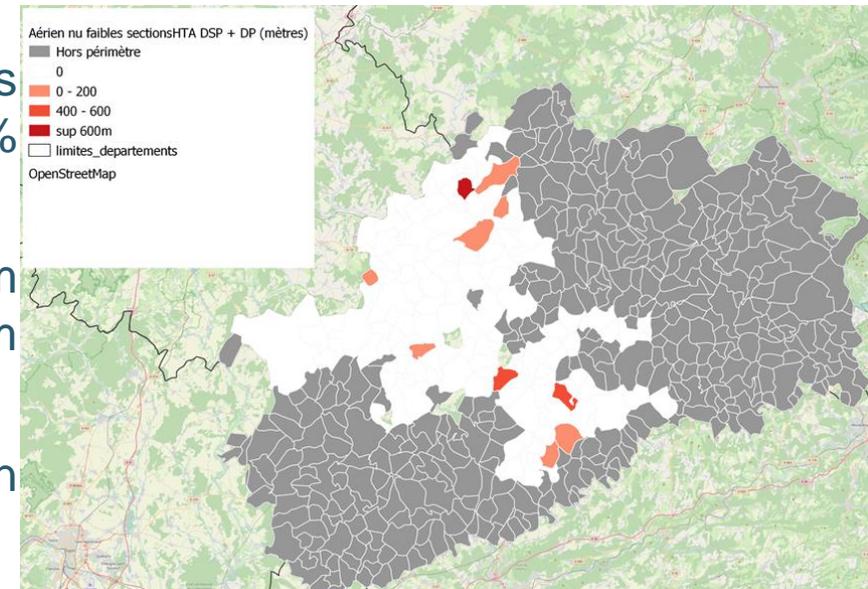
2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : RÉSEAU HTA SENSIBLE



En 2019, les tronçons HTA de plus de 40 ans représentent 11,4% des réseaux DSP et 17,5% des réseaux DP.

Sont considérés comme sensibles, les 15km d'aérien nu soumis au risques bois et les 4,4 km de faibles sections (7,5 en 2018).

Il n'y a pas de tronçons HTA souterrains en isolation CPI.



2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : RÉSEAU HTA SENSIBLE

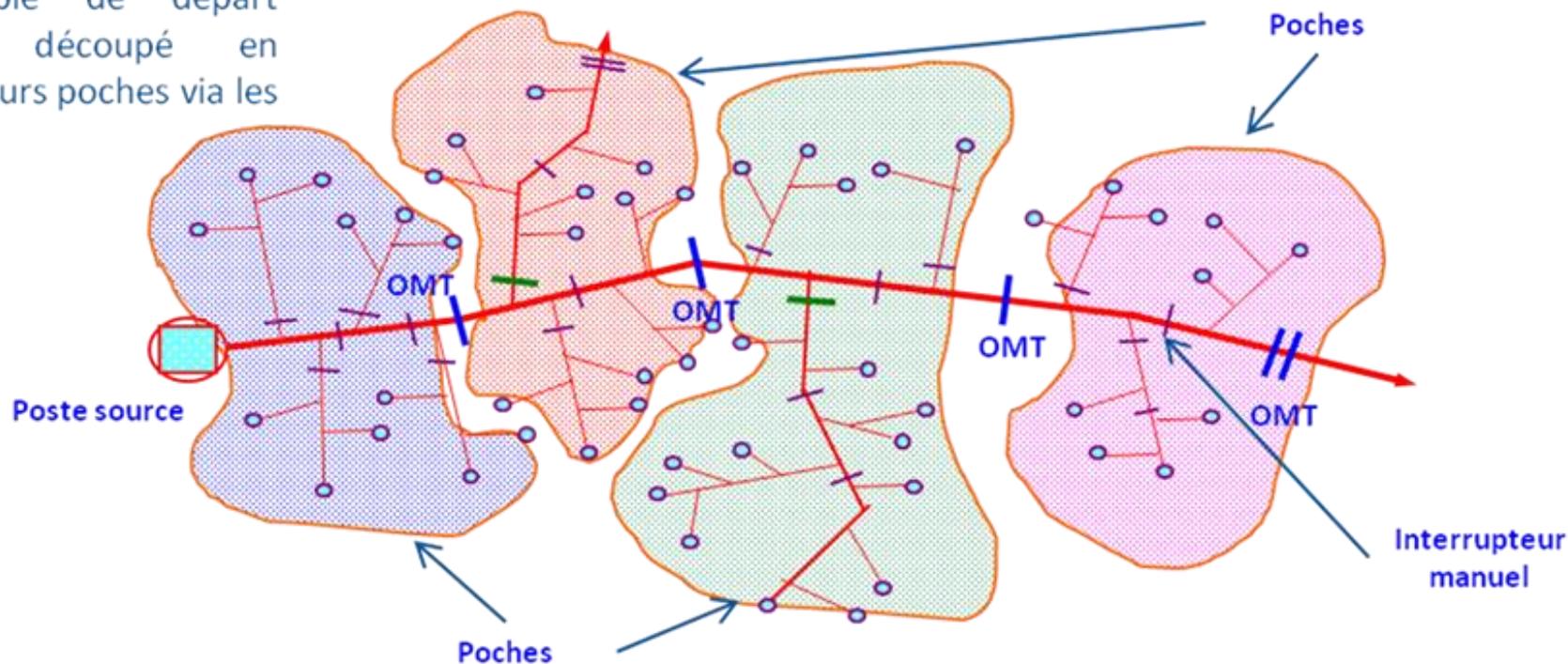
Le réseau HTA exploité par la SICAE comporte peu de technologies sensibles ou incidentogènes.

Les principales recommandations du bureau de contrôle relatives au réseau HTA :

- Suivre régulièrement la qualité de distribution des tronçons les plus anciens et prévoir leur renouvellement en cas de défaillances répétées ;
- Définir le statut et la nature juridique des 11 km de réseaux HTA situés hors périmètres concessifs DSP-DP (en plus des 7 km déjà clarifiés en 2018)
- Renseigner les dates de mise en service des 2,5 km de réseaux non datés ;
- Poursuivre les efforts d'investissement engagés en faveur de l'enfouissement, notamment pour les ossatures et secondaires bouclées disposant de tronçons aériens soumis aux aléas climatiques ;
- Poursuivre la mise en service régulière de nouveaux interrupteurs mécaniques télécommandés.

2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : RÉACTIVITÉ DU RÉSEAU

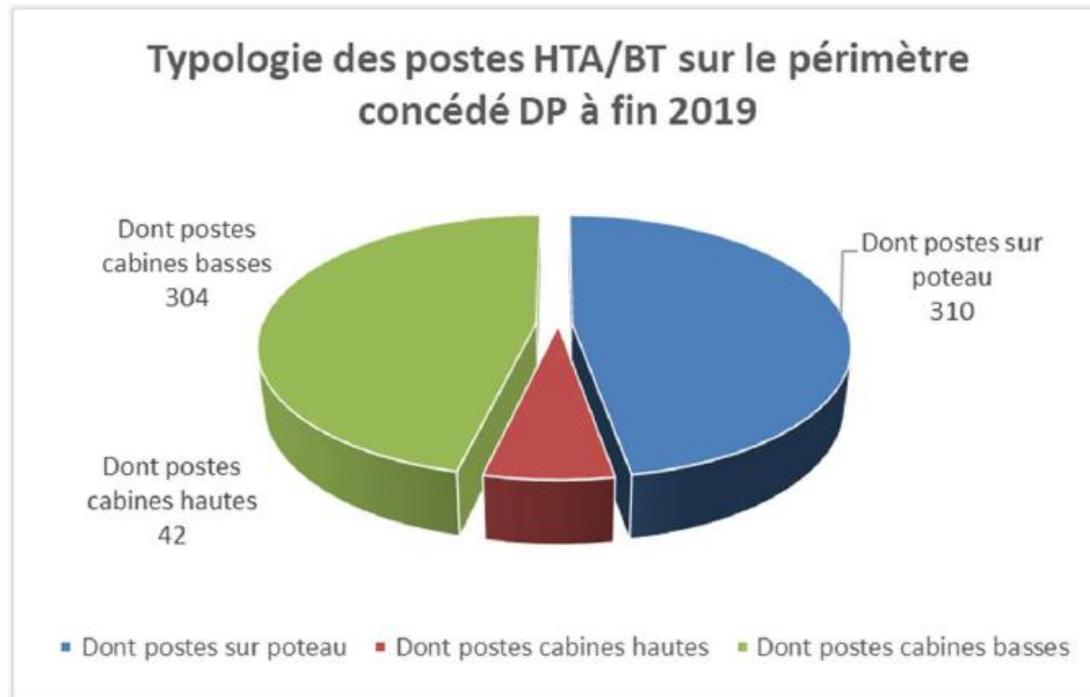
Exemple de départ HTA découpé en plusieurs poches via les OMT :



Les réseaux exploités par la SICAE comportent 238 organes de manœuvre télécommandés (dont 233 situés dans le périmètre concédé DP) sur le département et 588 interrupteurs manuels (dont 567 situés dans le périmètre concédé DP).

La mise en service régulière de nouveaux OMT contribue à l'amélioration de la réactivité du réseau et à la réalimentation des usagers.

2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : POSTES HTA/BT



En 2019, Il subsiste 42 postes de type cabine haute sur le périmètre concédé DP, faisant l'objet d'une convention entre le SIED70 et la SICAE pour leur éradication avant 2024.

L'inventaire technique comporte 23% de postes et transformateurs non datés, qui ne distingue pas précisément les transformateurs d'ancienne génération (400 V.).

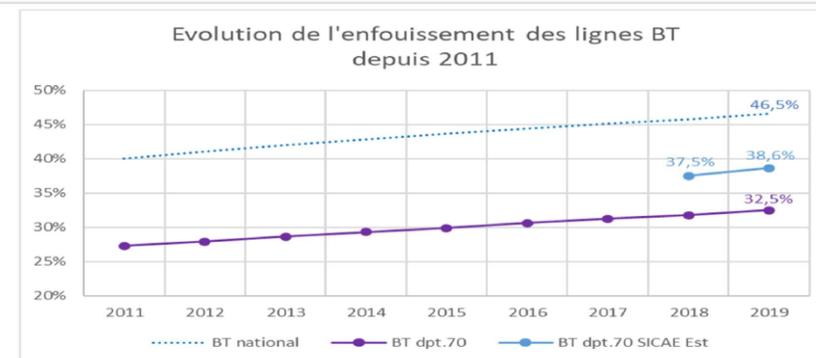
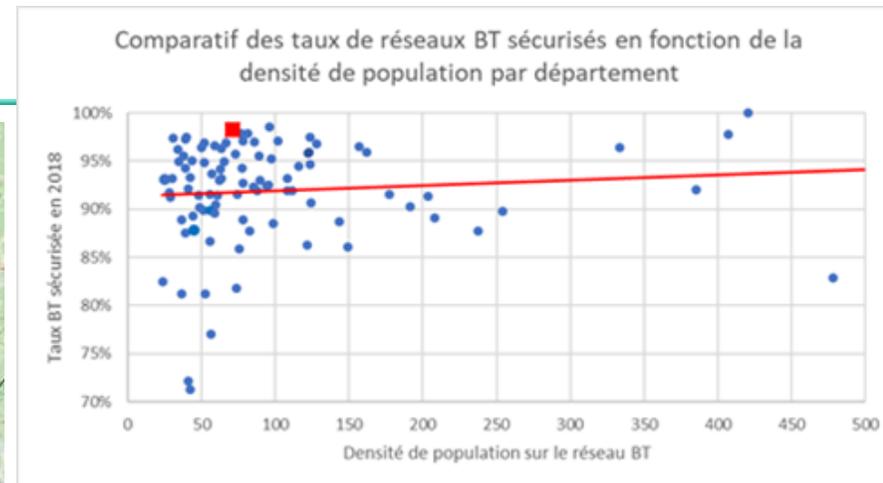
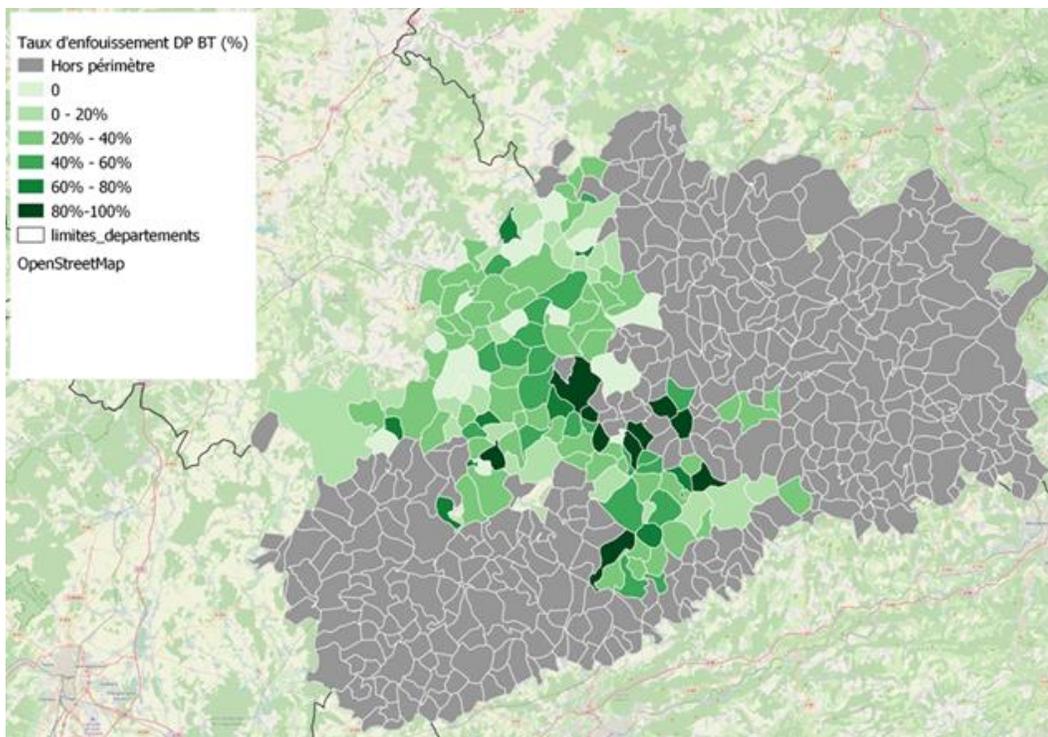
L'âge moyen des postes est proche de 20 ans, **ce qui est satisfaisant**

2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : POSTES HTA/BT

Les principales recommandations relatives au postes et transformateurs HTA/BT :

- Poursuivre le programme d'éradication des cabines hautes ;
- Distinguer les postes DP de ceux relevant de la concession DSP (réalisé en 2019) ;
- Mentionner la tension de sortie des transformateurs en service.
- Renseigner les dates de mise en service des 22% de postes et transformateurs non datés ;
- Vérifier la cohérence des dates renseignées pour les transformateurs

2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : RÉSEAU BT

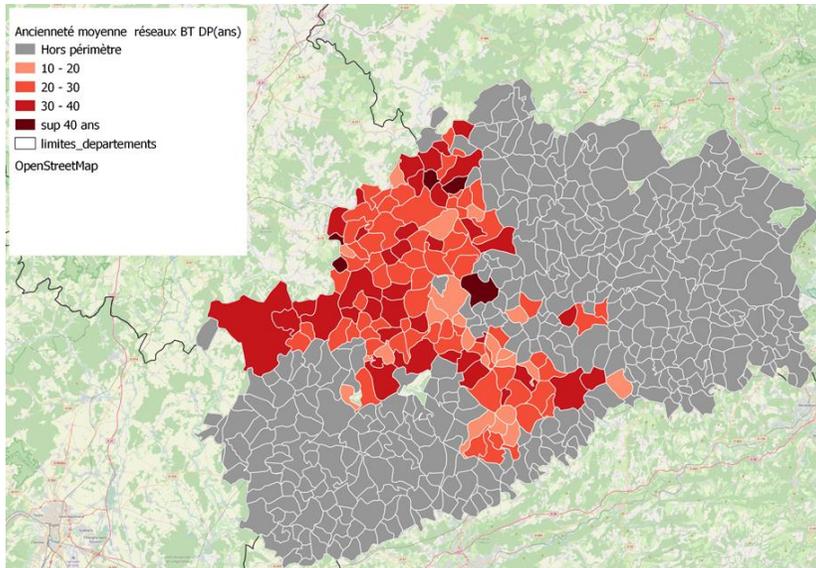


A fin 2019, les réseaux BT exploités par la SICAE Est en Haute-Saône ont une longueur totale de 515,4 km, financés à 56% par le concessionnaire et à 37% par les collectivités.

Bien qu'ayant un taux enfouissement de 38,2%, inférieur à la moyenne nationale, le taux de sécurisation de 98,2% est très satisfaisant.

Près de 503 km de réseaux BT sont situés sur le périmètre de la concession DP du SIED70.

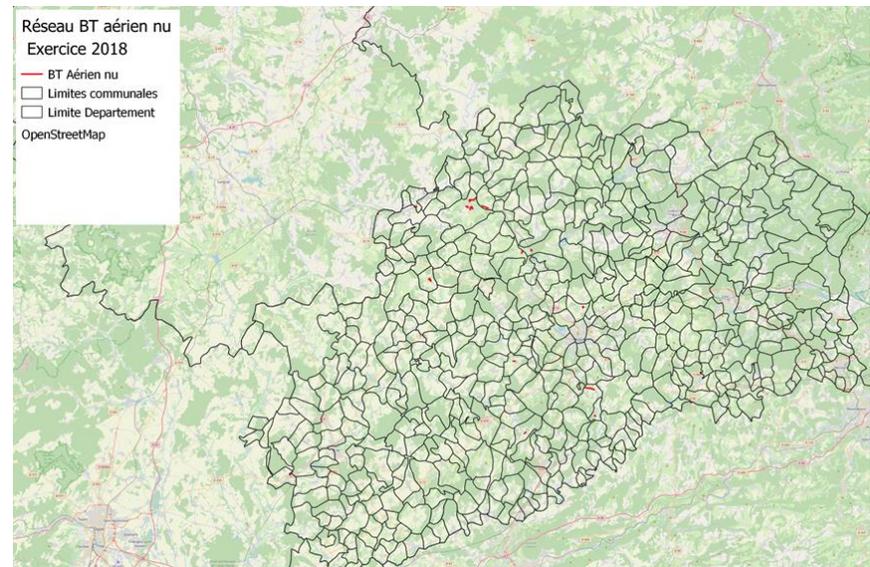
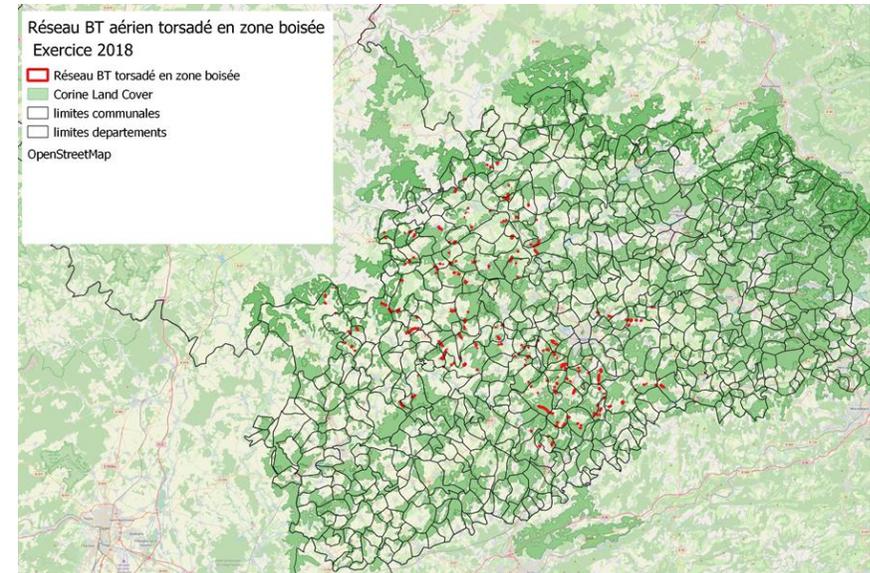
2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : RÉSEAU BT SENSIBLE



Les tronçons BT de plus de 40 ans représentent 22,8% des réseaux DP datés (21,3 km de réseaux non datés).

Sont considérés comme sensibles, les 9,3km d'aérien nu soumis dont 3,5 km de faibles sections.

Il n'y a pas de fils nus en zones boisées.

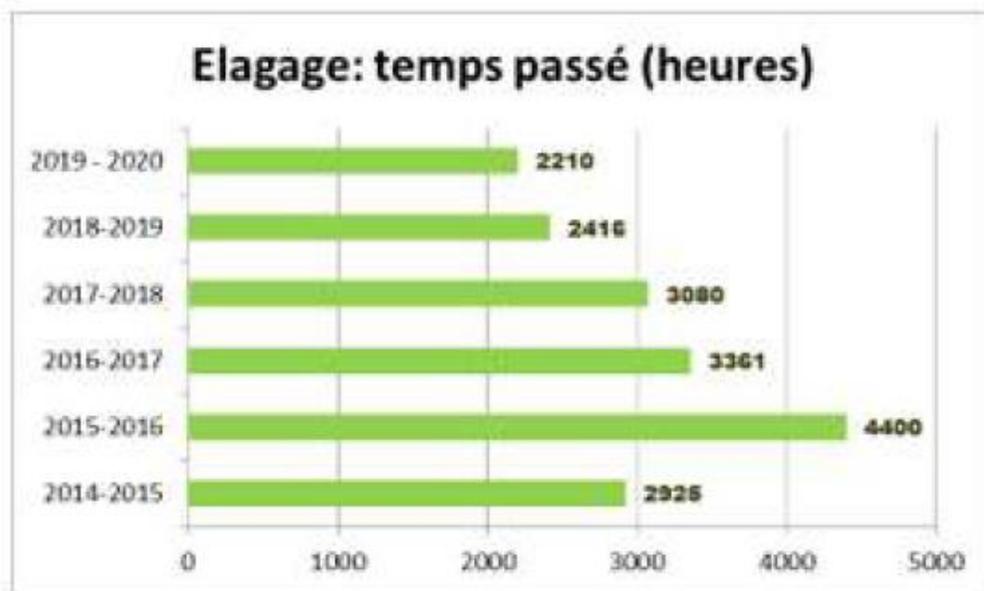


2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : RÉSEAU BT SENSIBLE

Les principales recommandations relatives au réseau BT :

- Suivre régulièrement la qualité de distribution des tronçons les plus anciens et prévoir leur renouvellement en cas de défaillances répétées ;
- Définir le statut et la nature juridique des 12,4 km de réseaux BT situés hors périmètre concessif DP
- Résorber les 9,3 km de réseaux aériens de fils nus, en priorisant les 3,5 km de faibles sections.
- Poursuivre les efforts d'investissement engagés en faveur de la sécurisation, notamment pour les départs disposant de tronçons aériens soumis aux aléas climatiques ;
- Renseigner les dates de mise en service des 20,8 km de réseaux non datés ;

2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE : LA MAINTENANCE DES OUVRAGES



Le concessionnaire remplit ses obligations d'élagage des lignes HTA et BT pour maintenir les réseaux en bon état de fonctionnement.

Il serait cependant souhaitable de suivre plus précisément les tronçons HTA et BT visités et élagués périodiquement à partir du système d'information géographique (SIG) pour retracer facilement l'historique des longueurs de réseaux élaguées, et anticiper davantage les futures campagnes d'élagage.

Il serait pertinent d'étudier l'intérêt de procéder à un élagage périodique plus fréquent des linéaires BT, dont la fréquence de taille est actuellement comprise entre 5 et 7 ans.

2. LE PATRIMOINE TECHNIQUE :

De manière générale, on constate un état du réseau supérieur à la moyenne :

- _ faible taux de fils nus
- _ fort taux d'enfouissement
- _ programmation de la suppression des cabines hautes

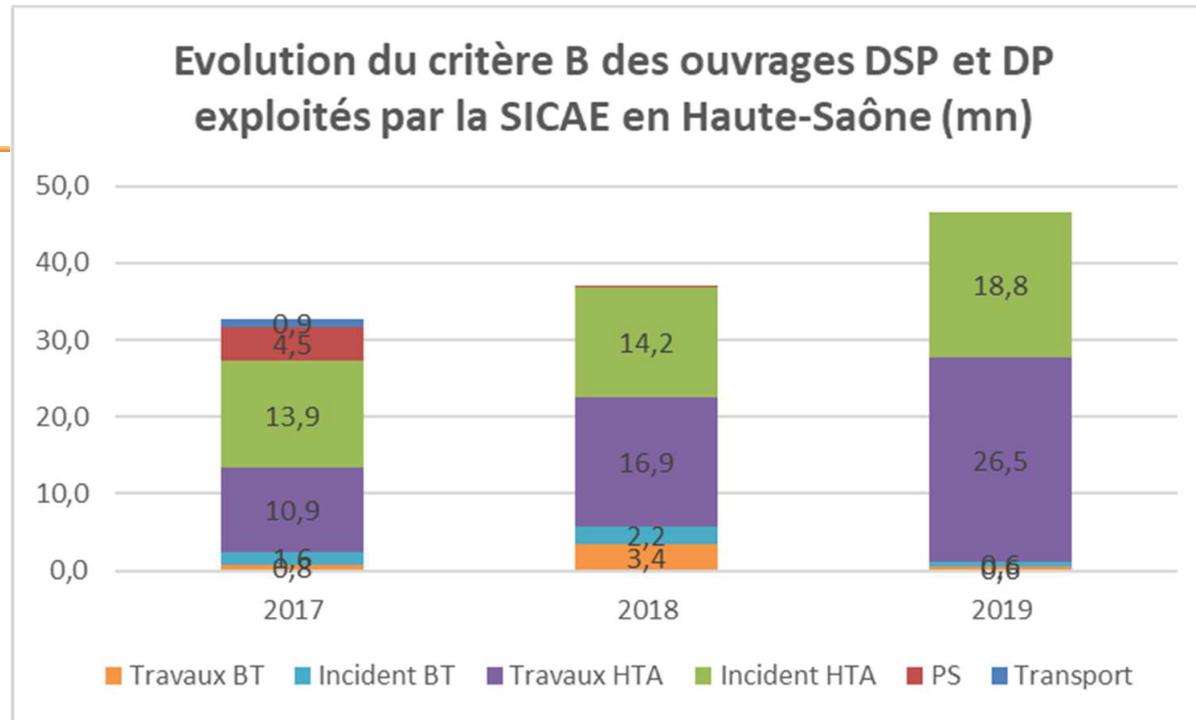
Les recommandations du contrôleur portent essentiellement sur une amélioration de l'inventaire technique et sur une distinction à compléter entre réseau DP et DSP

3. LES INVESTISSEMENTS DU CONCESSIONNAIRE

Les investissements du concessionnaire s'élèvent à 2,3 M€ en 2018 et 2019 (2,5 M€ en 2020) dont 849 k€ dédiés aux investissements délibérés portant des concessions DSP et DP.

La SICAE Est ne distingue pas les investissements rapportés à chaque concession DP et DSP.

4. LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE : CRITÈRE B



Le critère B toutes causes confondues est en hausse à 46,5 mn en 2019, (36,8 mn à fin 2018, contre 32,7 mn lors du précédent exercice), mais demeure nettement inférieur à la moyenne nationale des dernières années.

Le nombre d'incidents HTA est stable entre 2019 (14 incidents) et 2018 (coupures imputables à des tiers (6 incidents) ou à des défaillances matérielles (6 incidents) sur 18 incidents au total).

Le critère B dédié aux travaux sur le réseau HTA augmente à 26,5 mn en 2019 contre 16,9 mn en 2018.

4. LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE : COUPURES BRÈVES

Les ouvrages exploités par la SICAE Est ont subi 65 coupures brèves en 2019 (contre 47 coupures brèves en 2018) et 117 coupures très brèves en 2019 (contre 87 coupures très brèves en 2018).

La forte baisse engagée depuis plusieurs années (132 coupures en 2016), est consécutive aux travaux de mise en service du nouveau régime de neutre compensé réalisés sur les postes sources (finalisés en fin de 1er semestre 2018).

Les recommandations relatives à la continuité de fourniture :

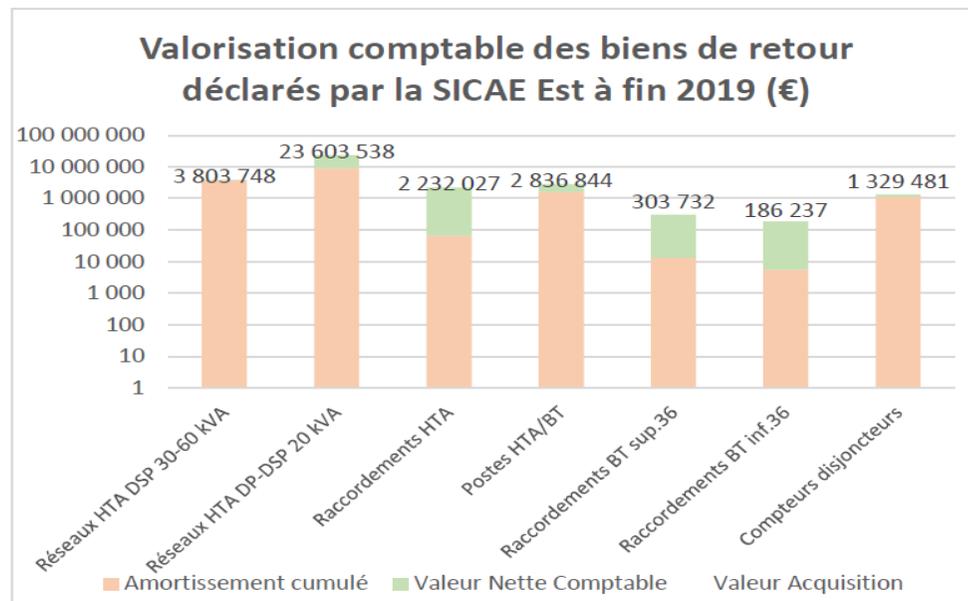
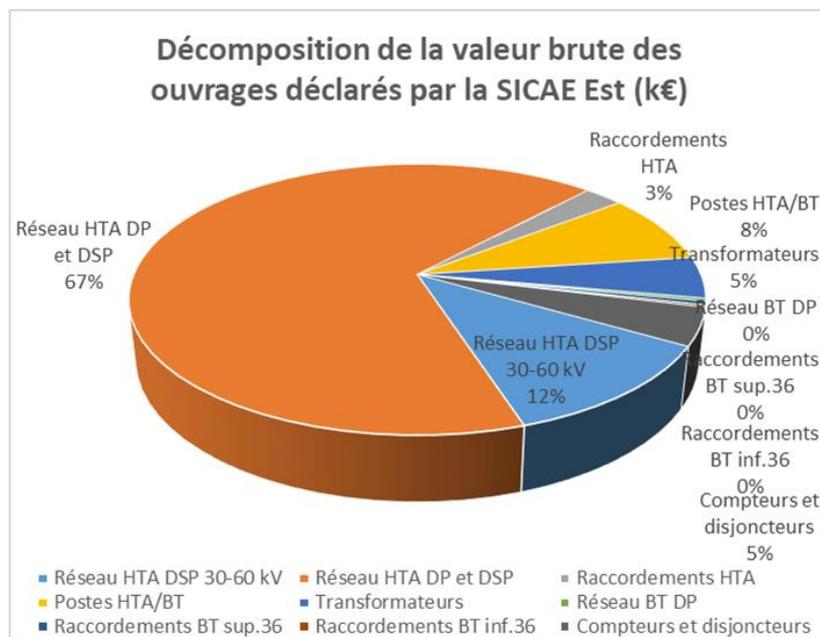
- **Améliorer la qualité et la clarté du fichier de restitution** des listes de coupures en apportant davantage de détails sur l'ouvrage concerné, le siège et la cause des coupures longues ;
- **Ajouter les informations permettant d'affiner l'analyse de l'incidentologie**, telles que les libellés des postes HTA/BT pour les coupures BT, la durée cumulée de coupure(NiTi), le nombre d'usagers BT coupés, et durée de la coupure ;
- **Intégrer les sièges de coupures à la cartographie** moyenne échelle du réseau de distribution ;
- **Restituer les valeurs annuelles de critère B à la maille communale** à l'autorité concédante .

4. LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE : CONTRAINTES U ET I

Qualité de tension des départs BT des ouvrages exploités par la SICAE Est	2018	2019
Nombre de départs mal alimentés	23	23
Taux de départs mal alimentés (%)	1,80%	1,78%
Longueur des tronçons BT en contrainte (m.)	9 224	10 118
Proportion de longueur de tronçons BT en contrainte (%)	1,81%	1,97%
Nombre de clients mal alimentés	221	224
Taux de clients mal alimentés (%)	1,19%	1,21%

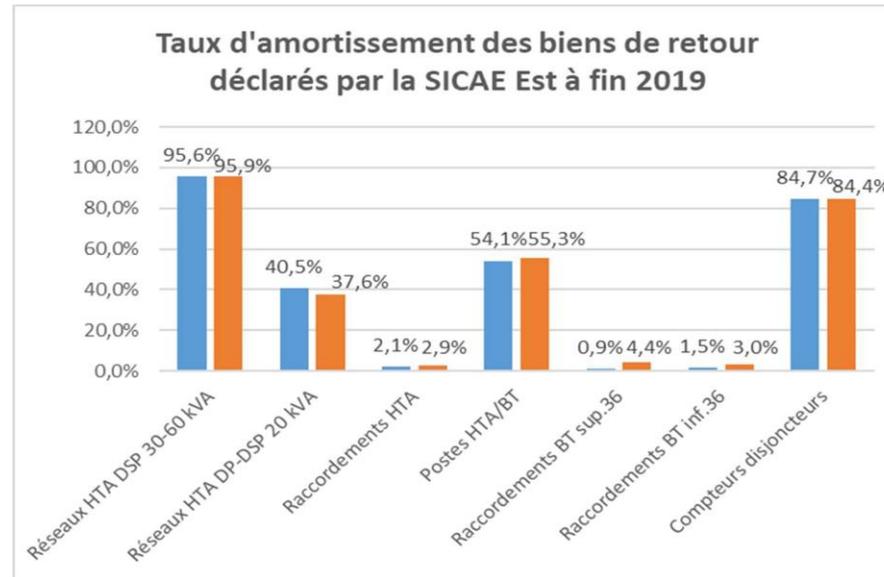
- Tous les départs HTA exploités par la SICAE Est ont des chutes de tension nettement inférieures à 5%
- En BT, 23 départs et 224 usagers sont considérés comme mal alimentés, ce qui représente une proportion de 1,21% bien inférieure au seuil réglementaire.
- 52 départs BT (62 en 2018) sont en contrainte d'intensité sur une longueur de 5,2 km et pour une charge maximale pouvant s'élever jusqu'à 231%.

5. LA VALORISATION COMPTABLE DES BIENS DE LA SICAE EST



- A fin 2019, les biens de retour déclarés par la SICAE Est ont une valeur d'acquisition qui s'élève à 34,3 M€ (32,7M€ à fin 2018) sur le périmètre d'exploitation
- La valeur brute des ouvrages concédés inscrits à l'inventaire est constituée à 69% de réseaux HTA des concessions DSP et DP et à 11% de réseaux HTA DSP exclusivement, ainsi qu'à 8% des postes, 4% des compteurs et disjoncteurs et 1% des réseaux BT DP.
- Le concessionnaire immobilise et amortit les ouvrages de raccordements HTA et BT financés par les tiers depuis 2018. (7,9% de la valeur brute des ouvrages concédés)

5. LA VALORISATION COMPTABLE : FOCUS AMORTISSEMENTS ET VNC



- L'amortissement des ouvrages concédés déclarés par le concessionnaire s'élève à **15,3 M€ à fin 2019** (16,5 M€ à fin 2018), ce qui représente **44,6% de la valeur brute totale**.
- La valeur nette comptable est égale à près de 15,3 M € à fin 2019 (SICAE Est).
- Principales remarques formulées :
 - Durées d'amortissement fortement variables et modifiées à de nombreuses reprises pour une même nature d'ouvrage
 - Durées d'amortissement pratiquées plus courtes que la durée d'usage des ouvrages
 - Amortissements des financements du concédant non dotés

5. LA VALORISATION COMPTABLE : QUALITÉ DE L'INVENTAIRE

Les principales recommandations :

- **Produire un inventaire distinguant les biens propres des biens de reprise**
- **Améliorer l'exhaustivité et la précision des immobilisations des biens de retour** conformément à la législation et aux normes comptables en vigueur :
 - Ajouter progressivement le stock et le flux des ouvrages financés par le concédant (**éléments que le concédant doit préciser**) et les tiers (le flux des nouveaux ouvrages financés par les tiers sont immobilisés depuis 2018)
 - Distinguer les immobilisations par concession (DSP ou DP du SIED70) (**réalisé en 2020**)
 - Préciser les immobilisations par commune
 - Préciser les immobilisations par nature d'ouvrage détaillée
 - Retirer les immobilisations des ouvrages mis au rebut
 - Détailler les origines de financement (concessionnaire, concédant, tiers) (**réalisé depuis 2018**)
- **Constituer les droits du concédant** et l'immobilisation des ouvrages financés par le concédant et les tiers à partir des éléments remis par le SIED70 ;

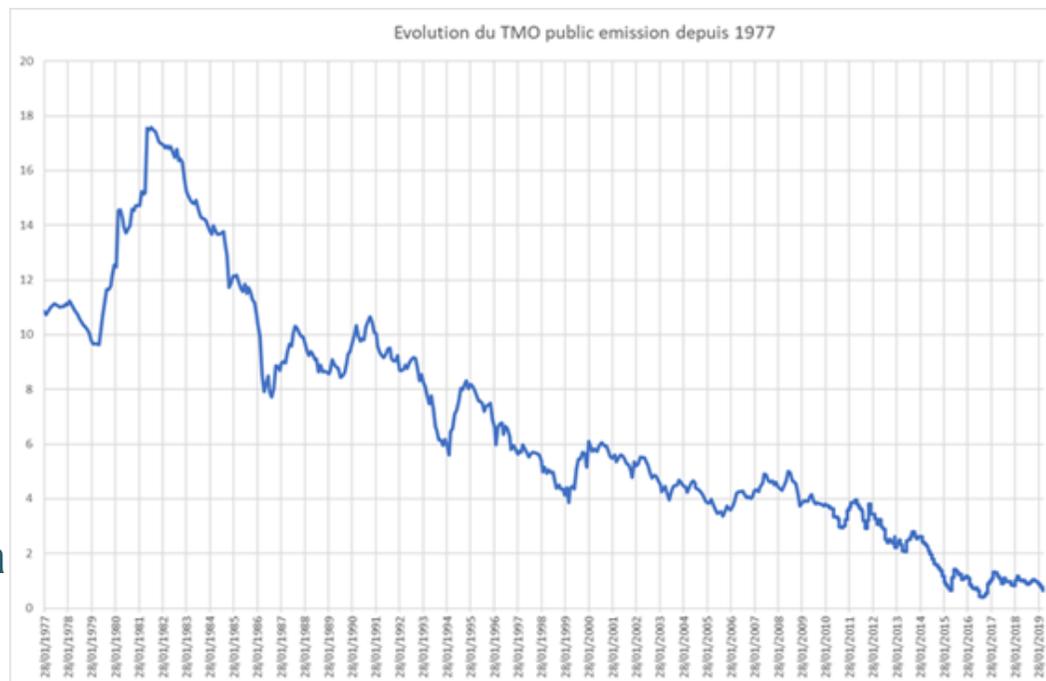
5. LA VALORISATION COMPTABLE : INDEMNISATION DU CONCESSIONNAIRE

L'absence d'inventaire exhaustif des ouvrages concédés, faisant apparaître l'ensemble des biens de retour par concession et par origine de financement, rend impossible le contrôle des amortissements et le calcul d'un éventuel « ticket de sortie » de la concession

Il est néanmoins possible d'évaluer de la **valeur nette réévaluée** des biens uniquement financés par le concessionnaire.

La réévaluation des financements nets du concessionnaire se réalise à partir du taux moyen des obligations du secteur public (TMO).

Ainsi, l'autorité concédante devrait s'acquitter d'une indemnité théorique de **19 M€ réévalués** auprès du concessionnaire, hors calcul des amortissements des financements du concédant et des tiers.



5. LA VALORISATION COMPTABLE : INDEMNISATION DU CONCESSIONNAIRE

Le concessionnaire n'ayant pas intégré à l'inventaire comptable les remises gratuites du concédant et des tiers, n'ayant pas distingué les biens par concession, et n'ayant pas constitué de provisions pour renouvellement, le montant de l'indemnisation de fin de contrat est partiellement calculé à la valeur nette réévaluée des biens financés par le concessionnaire.

Il conviendra de compléter ce calcul par la déduction de l'amortissement des financements du concédant établie à partir des recoupements que réalisera le concessionnaire pour reconstituer les biens de la concession DP réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIED70 et des tiers.

5. LA VALORISATION COMPTABLE : INDEMNISATION DU CONCESSIONNAIRE

Il est recommandé à l'autorité concédante et au concessionnaire de se rapprocher afin de mettre tous les moyens en oeuvre pour produire dans les meilleurs délais un inventaire valorisé et localisé du patrimoine concédé par le SIED70 conformément à la législation et aux normes comptables en vigueur :

- Distinguer les biens de reprise des biens propres, et les biens de retour ;
- Distinguer les biens de la concession DP du SIED70, de ceux de la concession DSP ;
(c'est le cas dans l'outil géographique)
- Détailler les immobilisations par commune ;
- Détailler les immobilisations par nature d'ouvrage (réseau HTA aérien nu – torsadé - souterrain, réseau BT aérien nu – torsadé - souterrain, postes HTA, transformateurs HTA/BT)
- Intégrer les biens réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (pas encore possible) et des tiers (OK depuis 2018) ;
- Préciser les apports financiers du concédant, des tiers, et les apports nets du gestionnaire du réseau de distribution pour la valeur brute et la valeur nette comptable ;
- Retirer de l'inventaire les ouvrages mis au rebut ; (réalisé depuis le contrôle 2018)

Cette démarche nécessite au préalable une amélioration et une plus grande précision du niveau de détail financier des travaux réalisés par le concédant

5. LA VALORISATION COMPTABLE : INDEMNISATION DU CONCESSIONNAIRE

Proposition :

Demander au concessionnaire de constituer les droits du concédant et l'immobilisation des ouvrages financés par le concédant et les tiers à partir des éléments partagés avec le SIED70 ;

Avis de la commission